



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/7/17/Add.4
24 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRÉNCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Septième réunion

Kuala Lumpur, 9-20 et 27 février 2004

Point 17 de l'ordre du jour provisoire*

MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE MONDIALE SUR LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC (CESP)

Rapport sur les activités de CESP au cours de l'intersessions

Note du Secrétaire Exécutif

I. INTRODUCTION

1. A sa sixième réunion, rappelant la disposition de l'Article 13 de la Convention sur la Diversité Biologique, la Conférence des Parties a adopté l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP), ainsi que le programme de travail contenu dans l'Annexe à la Décision VI/19. Conformément à cette décision, le Secrétariat a lancé des activités dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de CESP en collaboration avec ses principaux partenaires. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif pour aider la Conférence des Parties lors de sa septième réunion à examiner la situation de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale de CESP, étudier une série de recommandations proposées en vue de renforcer l'Initiative de CESP et améliorer sa contribution à l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Convention.

2. La Section II de la présente note comporte une étude détaillée de la situation de la mise en œuvre des paragraphes pertinents de la décision VI/19 relative à l'Initiative mondiale sur la CESP. En particulier, cette section comporte une synthèse des activités qui ont été entreprises et dont les résultats ont apporté une réponse directe aux dispositions des paragraphes 4 et 12 de la décision VI/19. La Section III fournit une étude détaillée de la situation de la mise en œuvre et des résultats obtenus dans chacun des trois éléments de programme du programme de travail de

* UNEP/CBD/COP/7/1 et Corr.1.

/...

Pour des raisons d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leur propre exemplaire aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

CESP (Annexe à la décision VI/19). La Section IV est une analyse des leçons apprises, avec un accent sur l'ensemble du processus de mise en œuvre, tandis que la Section V contient les recommandations proposées à la Conférence des Parties pour examen lors de sa septième réunion.

II. SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION VI/19 – CESP

Surveillance et évaluation de l'Initiative mondiale sur la CESP

3. Dans le paragraphe 4 de la décision VI/19, la Conférence des Parties avait demandé au Secrétaire exécutif, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Commission ``Éducation et Communication`` de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et d'autres membres du Groupe de travail consultatif constitué d'experts créé en application de la décision V/17, ainsi que d'autres institutions compétentes, de suivre et évaluer la mise en œuvre de l'Initiative mondiale selon les conditions définies pour sa phase de lancement dans l'Annexe à la décision VI/19. En réponse à cette décision, le Secrétariat a créé un site internet de travail pour le Groupe d'experts en matière de CESP afin de faciliter un processus de consultations réciproques entre le Secrétariat et le groupe et de manière plus spécifique, pour permettre aux experts d'examiner les projets de documents de CESP, notamment le projet de stratégie générale de communication du Secrétariat et le projet de stratégie de mise en œuvre de CESP. Un forum électronique sera également créé sur le site internet de CESP pour promouvoir la communication et transmettre les réactions des visiteurs du site au Secrétariat, partager l'expérience et l'expertise et engager des discussions pertinentes sur la mise en œuvre de CESP.

4. Dans le cadre du processus consultatif, le Groupe de travail consultatif constitué d'experts a été convoqué au siège de l'UNESCO à Paris, France, du 27 au 29 octobre 2003 pour (a) faire état des réactions au programme de CESP et (b) proposer des modalités concrètes pour les prochaines étapes du développement de l'Initiative mondiale en particulier, faire des recommandations sur les actions à mener, les personnes devant mener ces actions, les coûts et les ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre, le partenariat, les calendriers, la surveillance et l'évaluation des résultats obtenus. Le Gouvernement de France et l'UNESCO ont apporté une contribution financière pour la tenue de la réunion. Un rapport détaillé, mettant en exergue les conclusions et les recommandations de cette réunion, est soumis à la Conférence des Parties pour examen dans le document UNEP/CBD/COP/7/17/INF.10.

5. La consultation se poursuivra sous forme de processus continu et dynamique, et les résultats qui en découlent seront déterminants pour renforcer les efforts du Secrétariat dans la surveillance et l'évaluation régulières de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale.

Revue des dimensions CESP des programmes de travail de la Convention sur la Diversité Biologique

6. En réponse au paragraphe 4 (b) de la décision VI/19, le Secrétariat a passé en revue les éléments communication, éducation et sensibilisation du public des domaines thématiques et questions multisectorielles actuelles des programmes de travail en cours. Une revue similaire des éléments de CESP des Stratégies nationales et Plans d'Action en matière de Biodiversité a

également été menée, tandis que les deuxièmes rapports nationaux ont été soumis au Secrétariat. Cette revue avait pour objectif de faciliter le travail du Secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail de CESP pour soutenir la Convention et le Plan stratégique. En raison de l'absence d'un format structuré de rapport sur les éléments de CESP du programme de travail de la Convention, la revue des Stratégies nationales et des Plans d'Action en matière de Biodiversité ainsi que la revue des deuxièmes rapports nationaux n'ont pas fourni suffisamment d'informations cohérentes pour permettre d'identifier de manière satisfaisante les points et les thèmes communs. Les principales questions identifiées pendant la revue soulignent la nécessité de développer et de mettre en œuvre des messages et des matériels de CESP standardisés, en mettant un accent sur la pertinence de l'expérience humaine, les mesures d'incitation pour les actions à mener par l'individu et par la communauté, le tout exprimé dans un langage non-technique et facile à comprendre.

7. Le Secrétariat travaille actuellement avec les experts en communication pour mettre au point des messages cohérents et stimulants qui permettront de guider et de promouvoir la mise en œuvre des éléments de CESP pertinents du programme de travail de la Convention. La promotion à l'échelle mondiale du thème et des activités de la Journée Internationale de la Diversité Biologique de 2004 constituera la première application de cette approche.

Développement, mise en œuvre et promotion des projets de démonstration de CESP

8. En réponse au paragraphe 4 (c) de la décision VI/19, le Secrétariat a lancé la première phase d'un programme d'information de proximité au niveau des écoles en développant un partenariat avec l'Université McGill, Montréal, Canada. Le but premier de ce partenariat est la mise en œuvre d'activités conjointes afin de promouvoir les échanges d'information sur la diversité biologique par le biais notamment de la fourniture en ligne de matériels d'éducation sur la biodiversité.

9. Ce programme nécessite le développement d'un site internet bien ciblé, la disponibilité sur ce site des ressources éducationnelles et la mise en œuvre de forums de discussion entre les écoles pilotes désignées de Montréal, Canada, une école aborigène en Australie, une école de Trinidad et Tobago et une autre école à Palau, ces derniers étant deux états insulaires qui étaient le premier et le cinquième pays respectivement, à ratifier le Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques biotechnologiques. Deux autres écoles ont été identifiées au Pays-Bas et en Malaisie, pays hôtes des sixième et septième réunions de la Conférence des Parties. L'Université McGill a fourni le soutien technique pour la conception et la mise en œuvre de cette initiative qui est actuellement disponible à travers le portail de CESP.

10. Le Secrétariat a élaboré un autre partenariat avec le Programme Roots & Shoots de la Fondation Jane Goodall. Ce partenariat porte essentiellement sur la création de synergies qui contribueraient à la mise sur pied d'un réseau approprié, à l'échange d'information et au renforcement des capacités dans les activités liées à la CESP. De manière spécifique, le partenariat a pour objectif l'élaboration conjointe d'un modèle de formation pour les programmes d'éducation et de sensibilisation de la communauté et sera aussi utilisé par les correspondants nationaux de la Convention; ce partenariat vise également à promouvoir des groupes de discussion sur internet entre les écoles, les enseignants et autres experts en formation, ainsi que l'utilisation optimale du site internet de CESP pour faciliter ces activités.

Études de cas et meilleures pratiques en communication, éducation et sensibilisation du public sur la diversité biologique

11. Le Secrétariat a entrepris par ailleurs une série d'activités pour rassembler auprès des Parties, des organisations nationales et internationales, les études de cas pertinentes et les meilleures pratiques en communication, éducation et sensibilisation du public sur la diversité biologique. Un examen des deuxièmes rapports nationaux disponibles, des Stratégies nationales et Plans d'Action en matière de Biodiversité, des rapports intérimaires et des documents de projet pertinents a été aussi une source très utile d'informations sur ces études de cas et ces meilleures pratiques. D'autres études de cas ont été obtenues sur les sites internet de certaines organisations internationales qui s'impliquent dans la conservation de la diversité biologique et dans les activités de développement durable à travers le monde.

12. Les études de cas et les meilleures pratiques rassemblées par le Secrétariat ont permis de dresser un important éventail d'activités intéressantes entreprises par les Parties et d'autres partenaires. La documentation disponible sur internet est vaste, avec d'excellents sites illustrant les meilleures pratiques et les études de cas sur la diversité biologique, ainsi que les activités de CESP dans le domaine du développement durable; il s'agit généralement d'initiatives communautaires impliquant tous les niveaux d'éducation et qui témoignent de la bonne réussite des activités de sensibilisation du public. L'établissement de partenariats efficaces avec les organisations non-gouvernementales et communautaires constitue un point commun pour ces activités, ce qui fait penser que dans certains cas, il serait préférable de créer des alliances avec les professionnels afin de s'appuyer sur des initiatives existantes, au lieu de chercher à les concurrencer. Le Secrétariat prépare actuellement un répertoire des études de cas et des meilleures pratiques liées à la CESP qu'il mettra en ligne sur le site de la Convention sous forme de recueil. Plus tard, il sera demandé aux Parties d'apporter leur contribution en envoyant, à la base des données leurs projets et en les rendant disponibles à travers le mécanisme d'échange d'information.

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie générale de communication

13. En réponse au paragraphe 4(d) de la décision VI/19, le Secrétariat a élaboré un projet de stratégie générale de communication pour le Secrétariat et a établi un partenariat avec une agence publicitaire du secteur privé pour notamment réorganiser la stratégie générale et redéfinir les priorités de sa mise en œuvre. Les objectifs à long terme de ce partenariat ont été définis comme suit :

- (a) **Fondation:** Mettre en place les structures de communication du Secrétariat pour soutenir les activités d'éducation et de sensibilisation du public à travers tous les média;
- (b) **Profil:** Accroître la visibilité de la Convention en tant qu'instrument clé de conservation et de promotion de la diversité biologique;
- (c) **Pertinence:** promouvoir le rôle central du Secrétariat en tant que facilitateur de l'ensemble de la mise en œuvre de la Convention;

(d) **Sensibilisation:** Éduquer les publics clés sur l'importance de la diversité biologique, l'approche par écosystème de la conservation, et sur la nécessité d'un partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques;

(e) **Financement:** Accroître les ressources financières dont dispose le Secrétariat pour la mise en oeuvre de ses activités dans le domaine de CESP.

14. Dans une première étape, le Secrétariat, en collaboration avec le partenaire du secteur privé, a lancé une phase pilote de la mise en oeuvre des éléments clés de la stratégie générale de communication axée essentiellement sur l'accroissement de la visibilité et sur la sensibilisation. Parallèlement, le Secrétariat a incité le secteur industriel à s'engager à soutenir les initiatives relatives à la diversité biologique, à la Convention et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Les activités prioritaires entreprises lors de cette phase pilote comprenaient :

(a) Définition des groupes cibles, des priorités et des actions nécessaires pour réaliser efficacement les activités CESP recommandées par les Parties;

(b) Conception, à l'intention de publics cibles variés, de messages appropriés sur la diversité biologique, la Convention, le Protocole de Cartagena et l'objectif 2010 de la Diversité biologique;

(c) Établissement de relations durables avec les média pour promouvoir la diversité biologique, la Convention et l'objectif 2010;

(d) Élaboration d'une promotion vigoureuse de l'importance de la diversité biologique et de la Convention, afin de stimuler un engagement accru des intervenants,

(e) Élaboration de modèles de communication pouvant être adaptés et utilisés par les correspondants nationaux pour mettre en place leurs propres capacités en CESP et pour entreprendre localement des activités de CESP au profit de leurs intervenants nationaux, de leur société civile et du grand public.

15. En réponse au paragraphe 12 de la décision VI/19, le Secrétariat a réalisé les activités suivantes:

Établissement de partenariats avec des institutions universitaires et de recherche en vue de l'échange d'ouvrages et de publications portant sur la diversité biologique

16. Le Secrétariat a établi des contacts de nombreuses universités et organisations non gouvernementales à travers le monde pour instaurer un processus d'échanges réguliers d'ouvrages et de publications portant sur la diversité biologique. En fin août 2003, 93 institutions universitaires et de recherche avaient déjà été contactées dans 64 pays; 82 organisations non-gouvernementales ou intergouvernementales, les Nations Unies, d'autres agences internationales et 11 organisations auctotones. Le Secrétariat a également entrepris la distribution à grande échelle de la dernière édition du "Manuel de la Convention sur la Diversité Biologique", ainsi que d'autres matériels de promotion produits par lui-même. Le processus d'échange devra être

nécessairement dynamique et incorporer d'autres institutions et organisations; ce processus sera renforcé lorsque le portail électronique de CESP deviendra entièrement opérationnel et mieux connu.

Lien formel avec les écoles

17. Le programme d'information de proximité au niveau des écoles dont la description détaillée figure aux paragraphes 29 à 30 et 38 à 40 ci-dessous est le résultat d'activités menées conjointement avec quelques écoles de Montréal à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale 2003 sur la Diversité biologique. Pour promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public sur la diversité biologique chez les générations futures, le Secrétariat a lancé les visites scolaires dans des écoles choisies de la région de Montréal à l'occasion de la Journée Internationale sur la Diversité biologique. Le personnel du Secrétariat a montré une courte vidéo suivie de présentations adaptées aux intérêts d'étudiants âgés de 7 à 17ans. Ces présentations portaient sur l'importance de la diversité biologique, les effets de sa disparition sur la vie de tous les jours, ainsi que sur les efforts que les individus peuvent mener pour préserver la variété biologique terrestre. Des posters relatifs à la Journée Internationale sur la Diversité biologique ont été exposés dans toutes les salles de classe et une liste de sites internet éducationnels liés aux questions sur la diversité biologique a été remise aux enseignants pour distribution aux élèves. Les présentations par le personnel du Secrétariat ont suscité des discussions animées et cette expérience a été une source d'inspiration pour un programme élargi d'information de proximité au niveau scolaire en 2004.

18. Le programme d'information de proximité au niveau des écoles a donc pour objectif la mise au point d'outils et de produits pouvant plaire à des âges différents avec des degrés de complexité variés; ces outils et produits doivent être instructifs et par conséquent contribuer à la promotion de la sensibilisation et du savoir-faire en matière de la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de son plan stratégique.

Mise à disposition de tous les ouvrages et publications produits par le Secrétariat dans les six langues officielles des Nations Unies.

19. A ce jour, le Secrétariat n'a pas encore produit d'ouvrage, publication ou matériel de promotion axé spécifiquement sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public en matière de diversité biologique et destiné à une large diffusion auprès des Parties et des autres partenaires. Le manque de ressources financières pour couvrir les frais d'une telle production a entravé la réalisation de cette activité. On s'attend cependant à ce que la proposition de financement présentée pour examen au Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que d'autres sources potentielles de soutien financier pour le programme de CESP, fournissent les fonds nécessaires pour notamment régler ce problème de publication et de diffusion de matériaux promotionnels de CESPA. Notons que l'Espagne s'est proposée pour publier en espagnol le manuel de la Convention sur la diversité biologique et en assurer une large diffusion.

III. SITUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS PRÉSENTÉES À L'ANNEXE DE LA DÉCISION VI/19

20. Les activités présentées dans les trois éléments du programme portent sur les questions institutionnelles et sur les domaines programmatiques prioritaires du programme de l'Initiative mondiale sur la CESP. La présente note comporte un résumé des tâches et des activités accomplies dans le contexte de ces deux grandes catégories, mais ne distingue pas les impacts possibles du processus de mise en œuvre sur la *communication d'une part*, et sur *l'éducation et la sensibilisation du public*, d'autre part.

Élément 1 du Programme

Mise en place d'un portail électronique et d'autres mécanismes de diffusion de l'information

21. En réponse aux paragraphes 4 et 12 de la décision VI/19, le Secrétariat a mobilisé des moyens pour la mise au point de nouveaux outils, articles et ressources d'information sur le site internet de la Convention sur la diversité biologique (www.biodiv.org); ce site devrait fournir un soutien à la mise en œuvre du programme de travail de CESP. Il s'agit notamment de :

- (a) La création sur le site www.biodiv.org, de points d'entrée distincts permettant de répondre aux besoins d'information des groupes identifiés dans le projet de stratégie générale de communication du Secrétariat ;
- (b) La mise au point d'une série de brochures en ligne fournissant des informations éducatives et explicatives sur la diversité biologique, la prévention des risques biotechnologiques et sur d'autres aspects du travail de la Convention; ces brochures peuvent servir de modèles d'outils de communication à développer par les autres Parties à l'Initiative mondiale de CESP;
- (c) La mise au point d'un portail électronique rassemblant toutes les informations sur le programme de CESP pour faciliter la coopération entre les partenaires de l'Initiative mondiale et fournir un soutien aux activités de renforcement des capacités des partenaires;
- (d) La création d'un réseau de presse et de média bien fournis en information dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de communication du Secrétariat;
- (e) Le déploiement de mécanismes de communication électroniques pour fournir soutien aux autres activités du programme de CESP, notamment les projets de démonstration qui englobent les efforts menés en direction des écoles tels que le Projet de Jumelage des écoles, le Programme d'information de proximité au niveau des écoles et autres.

22. Pour soutenir l'élément I du Programme dont la description figure dans le programme de travail de CESP contenu dans l'Annexe de la décision VI/19, le portail de CESP en cours de création dans le cadre des efforts d'amélioration du site internet de la Convention, permettra d'accéder :

- (a) Au groupe/registry d'experts en communication et éducation sur la diversité biologique;
- (b) Aux forums électroniques dirigés, sur les questions éducatives liées à la diversité biologique;
- (c) A des hyperliens vers d'autres portails et sites internet pertinents ;
- (d) Aux bases de données et liens vers les bases des données sur des études de cas, les meilleures pratiques, les normes et les publications; et
- (e) A des hyperliens vers des institutions éducatives et des centres d'excellence.

23. D'autres mécanismes d'information et de communication, notamment un serveur fax, une imprimante, des modèles de présentation, etc., seront également mis en place pour assurer une pleine participation et un accès équitable à l'information. .

24. Les utilisateurs du portail de CESP seront encouragés à utiliser les mécanismes de communication interactifs, notamment la fiche de réactions, les forums électroniques, et le courrier électronique avec le Secrétariat, pour présenter des matériaux, suggérer des améliorations et recommander des liens ou de nouveaux partenariats. Le Secrétariat pense que la réussite et l'utilisation effective du portail dépendront de la participation interactive de la communauté utilisatrice

25. Le portail de CESP va aussi mettre au point des mécanismes de mentorat qui permettront aux experts de parrainer des novices sur des initiatives, programmes et activités spécifiques. Les participants seront encouragés à présenter leurs besoins en matière d'éducation sur la diversité biologique et le Secrétariat devra s'efforcer d'apparier leurs besoins avec l'expertise disponible.

26. Les informations sur les initiatives modèles relatives à la diversité biologique élaborées par le Secrétariat, notamment des modèles de programme et de matériel de soutien pour la mise en œuvre des programmes semblables aux niveaux national, régional et international, sont disponibles pour examen et observations par les différents intervenants de CESP. Il est demandé aux participants à ces initiatives d'aider les novices à s'adapter à la manière d'entreprendre des initiatives semblables dans leurs communautés.

27. Les premiers projets pilotes d'éducation entrepris par le Secrétariat et en particulier le projet de jumelage scolaire, ainsi que le matériel mis au point pour le programme de sensibilisation scolaire avec Roots & Shoots, seront affichés sur des pages spéciales, accompagnés d'une description du projet et des liens vers le réseau mondial de Roots & Shoots. Les forums de discussions du projet de jumelage scolaire se tiendront sur le portail de CESP et seront surveillés conjointement par le Secrétariat et le principal partenaire du projet à savoir, l'Université McGill.

28. On s'attend à ce que ces deux projets pilotes produisent des modèles qui pourront être adoptés ou adaptés par les Parties pour éduquer les étudiants et promouvoir la sensibilisation et

la compréhension de la diversité biologique au double niveau local et mondial. Bien que les premiers publics visés soient des étudiants (de la maternelle à la fin du secondaire), les modèles peuvent servir pour la sensibilisation de l'ensemble de la communauté, pourvu que leur contenu soit amélioré et leur portée élargie.

29. Le Secrétariat a entamé des discussions avec trois établissements de l'Université McGill : l'École des sciences de l'informatique, la Faculté des sciences de l'éducation et l'École de l'Environnement dans le but d'établir des partenariats en vue d'élaborer des matériels éducatifs sur internet pour les étudiants de différents groupes d'âge et leurs enseignants; ce partenariat vise aussi à aider le Secrétariat à préparer les pages éducatives qui seront affichées sur le site internet de CESP. On s'attend à ce que ces pages internet deviennent des prototypes de pages d'éducation et de sensibilisation du public que pourraient mettre au point les correspondants nationaux de la Convention, avec la collaboration des institutions nationales d'éducation et d'autres autorités gouvernementales intéressées. Le site de la Convention et les sites nationaux deviendront des parties intégrantes d'un réseau mondial d'échange sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur la diversité biologique entre communautés; ce processus illustrera les initiatives locales tout en créant une banque de matériels éducatifs sur la diversité biologique. Le Secrétariat, placé au centre de ce réseau sera considéré comme la source d'expertise et aura la responsabilité d'établir les normes des meilleures pratiques.

30. Un élément important de cette initiative est la mise en oeuvre des forums de discussions entre écoles ``jumelées`` désignées, représentant différentes régions du monde. Les trois paires suivantes de pays avec leurs écoles jumelées ont constitué le centre d'intérêt initial de la mise en œuvre :

- Pays-Bas et Malaisie (Pays hôtes des sixième et septième réunions de la Conférence des Parties);
- Trinidad et Tobago, et Palau, les deux états insulaires qui furent respectivement le premier et le cinquième pays à ratifier le Protocole de Cartagena;
- Australie et Canada, avec un accent sur les écoles où un enseignement achtotone (traditionnel) est dispensé.

31. Ce projet comprend donc deux volets: le premier volet mène à la création d'un site internet consacré à l'éducation sur la diversité biologique des élèves du niveau élémentaire au collège. De nombreux modèles remarquables sont disponibles sur internet et sont susceptibles de guider la mise sur pied de ce volet (Par exemple, les Nations Unies ont élaboré, à l'intention des enfants, une page internet assez sophistiquée :le cyberbus scolaire des Nations Unies: www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/index.html).

32. Le deuxième volet du projet devrait aboutir à la conception d'un projet de communication entre ou parmi des écoles. Le projet utilise les pages internet dédiées aux enfants ainsi que les matériels de communication internet (listes de courrier internet, nouvelles des lecteurs, conversations en ligne, etc.).

Identification des partenaires et des intervenants potentiels :

/...

33. Le Secrétariat a contacté les Correspondants nationaux de la Convention ainsi que les organisations et institutions compétentes pour prendre leur avis et leur demander de désigner des experts potentiels, individus ou institutions en matière de communication, éducation et sensibilisation du public sur la diversité biologique, qui seront appelés à former un groupe d'experts, d'organisations et de réseaux sur la CESP. En réponse, le Secrétariat a reçu un certain nombre de nominations provenant de plusieurs Correspondants nationaux et continue de recevoir d'autres noms d'experts potentiels, *individus, institutions et organisations nationales*. On s'attend à ce qu'à la fin de ce processus, un registre de tous les principaux experts et intervenants soit institué et que ce registre joue un rôle déterminant dans l'échange des connaissances spécialisées et d'expertise entre professionnels. Ce registre servira aussi de soutien à l'élaboration et aux applications de matériaux appropriés d'éducation, de formation et de sensibilisation du public, et au partage des expériences par le biais des études de cas et des meilleures pratiques; il fournira en outre des conseils d'experts sur une longue série de questions relatives à la communication, éducation et sensibilisation du public sur la diversité biologique et la Convention.

Élément 2 du Programme

34. Une étude des éléments de CESP des deuxièmes rapports nationaux et des Stratégies nationales et Plans d'Action en matière de Biodiversité a été menée par le Secrétariat en réponse directe à l'élément 2 de programme du programme de travail de CESP contenu dans l'Annexe à la décision VI/19. L'objectif de l'étude était de documenter et d'analyser l'information contenue dans les rapports, afin d'exprimer les besoins nationaux en communication, éducation et sensibilisation. L'étude portait sur 133 premiers rapports nationaux, 96 deuxièmes rapports nationaux et 94 Stratégies nationales et Plans d'Action en matière de Biodiversité que le Secrétariat avait reçus à la date du 30 juillet 2003.

35. L'analyse des informations recueillies peut s'avérer d'un usage limité, étant donné que le nombre réduit des rapports examinés rend inapproprié le caractère de l'information qu'ils contenaient. Les formats des premiers et deuxièmes rapports nationaux ne posaient pas nécessairement des questions sur les informations liées aux besoins nationaux en matière de CESP en tant que tels; les informations recueillies sont par conséquent d'ordre général et pour la plupart extraites des réponses relatives aux mesures générales engagées par les Parties pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention. En outre, il se pourrait que ces informations soient dépassées eu égard au temps qui s'est écoulé entre la soumission des premiers rapports nationaux et l'étude des besoins de CESP dans ces rapports et dans ceux qui ont suivi. A cet égard, il est recommandé d'adopter une approche plus globale pour évaluer les besoins nationaux en matière de CESP, considéré comme élément clé dans la formulation d'une stratégie opérationnelle visant à renforcer la mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur la CESP. Le projet de matrice contenu dans le rapport de la réunion du groupe de travail consultatif tenue à Paris en octobre 2003 (UNEP/CBD/COP/7/17/INF.10), souligne la nécessité de mener une évaluation des besoins considérée comme préalable à la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées.

36. En ce qui concerne l'identification des liens et la fourniture des outils de recherche pour accéder à la connaissance sur la diversité biologique à travers le mécanisme du centre d'échange, le Secrétariat est en train de mettre au point un portail internet de CESP dans le cadre du lancement d'un réseau mondial de CESP doté de liens opérationnels avec le mécanisme du

Centre d'échange. Les paragraphes 21 à 24 ci-dessus présentent une description détaillée sur le déploiement de ce portail.

37. Les paragraphes 11 et 12 ci-dessus illustrent la série d'activités déjà entreprises ou en cours de réalisation par le Secrétariat et relatives à la collecte et à l'échange des projets, des études de cas et des meilleures pratiques sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. On s'attend à ce que, une fois l'analyse terminée, les résultats soient réorganisés en de formats variés (notamment des CD-ROM, des publications, etc.) et diffusés auprès des Parties, des partenaires et des autres intervenants par le biais du portail de CESP, des ateliers pertinents ou par d'autres moyens.

38. Le Gouvernement des Pays-Bas, dans le cadre du soutien général aux programmes de travail de la Convention, a fourni un financement au Secrétariat pour notamment doter deux pays en développement des capacités pour leur permettre de créer et gérer les sites internet de leur propre mécanisme d'échange national. Cette activité est actuellement mise en œuvre par le Secrétariat dans le cadre du processus de mise sur pied d'un réseau mondial de communication, éducation et sensibilisation du public. Les caractéristiques de ce réseau ont été décrites aux paragraphes 21 à 24 du présent document. Le Secrétariat a identifié les pays candidats et la sélection finale se fera entre Grenade, le Mali et Palau. La structure de base de cette collaboration dans la mise sur pied de mécanismes d'échange nationaux a été ébauchée et fera bientôt l'objet d'un examen plus approfondi avec les pays candidats. L'on s'attend à ce que les mécanismes d'échange nationaux qui seront mis en place dans le cadre de ce soutien deviennent opérationnels au début de 2004.

Élément 3 du Programme

Partenariat pour un programme de sensibilisation scolaire

39. Comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, le Secrétariat a entamé en mai et en début juin 2003, dans les semaines qui ont suivi la Journée internationale sur la diversité biologique, des discussions et des consultations avec le Programme Roots et Shoots. Ces discussions avaient pour objectif l'élaboration d'un partenariat en vue de mettre sur pied des programmes de sensibilisation plus vastes pour les écoles. Roots & Shoots, l'Institut Jane Goodall de programme environnemental et humanitaire pour les jeunes gens, possède une expérience sur le terrain avec des écoles de Montréal, Canada, ainsi que dans plus de 50 autres pays, sur les questions de l'environnement. Il ressort des discussions avec Roots & Shoots que bien que le programme semble viser les enfants des écoles primaires, le partenariat avec le Secrétariat se portera au-delà de ce groupe cible et fournira des matériels éducatifs et promotionnels aux élèves des écoles secondaires. En conséquence, le Secrétariat, en collaboration avec Roots & Shoots, a préparé les matériels de présentation pour ce groupe particulier d'étudiants. Le Secrétariat est également en train de produire une présentation générique visant des élèves plus jeunes et comprenant du matériel simplifié sur des thèmes spécifiques (eau douce, forêts). Des versions améliorées de ces présentations seront publiées dans les pages éducatives du site internet de la Convention. En outre, des versions CD-ROM seront aussi produites, et des méthodes plus traditionnelles de publication seront utilisées afin d'élargir le public et la gamme de matériels promotionnels disponibles. Le programme conjoint de la Convention sur la diversité biologique/Roots & Shoots pour l'année académique 2003-2004 a débuté en mi-octobre 2003 et s'apprête à livrer les premières présentations scolaires dans la région de Montréal en novembre 2003.

40. Le Secrétariat et Roots & Shoots partagent la responsabilité de l'élaboration des présentations professionnelles sur la diversité biologique dans les écoles; cependant, les besoins à long terme de lignes directrices pédagogiques demeure une préoccupation. Des fonds sont nécessaires pour l'élaboration des ces lignes directrices et d'un manuel pour fournir soutien aux pays dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales d'éducation et de sensibilisation du public, et des plans d'action; la formulation d'une stratégie opérationnelle sur le programme de CESP, tel que présenté dans le rapport de la réunion du groupe consultatif constitué d'experts (UNEP/CBD/COP/7/17/INF.10), devra répondre au problème des enseignements en ligne.

41. À cet effet, le Secrétariat, grâce au soutien financier du Gouvernement des Pays-Bas, prendra les mesures nécessaires pour la production d'un manuel devant servir de guide aux Parties dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux de CESP. Cette production dépendra largement des contributions et des conseils professionnels de certains partenaires clés ainsi que des personnalités figurant sur la liste des experts.

Partenariat avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

42. Le Secrétariat a tenu une série de consultations avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en vue d'établir un accord de partenariat sur le renforcement institutionnel. Cet accord permettra notamment la mise au point d'activités conjointes en réponse directe à la décision VI/19 sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ainsi qu'à son Annexe sur le programme de travail de CESP. L'accord de partenariat porte sur les domaines de coopération suivants :

a) Collaboration en vue de la mise au point d'un portail électronique et d'autres mécanismes de diffusion de l'information pour la création d'un réseau mondial de

communication, d'éducation et de sensibilisation du public, basé si possible sur les initiatives locales existantes. En particulier :

- i) contribution aux efforts du Secrétariat pour rendre visible l'expertise en communication et éducation sur la diversité biologique notamment, les bases de données sur la communication, l'éducation et la formation en sensibilisation du public;
 - ii) établissement de liens entre le portail et d'autres réseaux et sites internet traitant de la communication et de l'éducation;
 - iii) efforts du Secrétariat pour créer un registre d'experts en éducation et communication.
- b) Collaboration avec le Secrétariat dans l'identification des besoins nationaux dans les domaines de communication, éducation et sensibilisation du public, d'échange des connaissances et des résultats des études de cas; l'identification également des projets et des critères de meilleures pratiques en communication, éducation et sensibilisation du public;
- (c) Contribution aux efforts du Secrétariat en collaboration avec d'autres organisations pour la mise au point d'outils de renforcement des capacités et de trousse pour inclure la diversité biologique dans les programmes scolaires, pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes appropriés de formation notamment le programme de formation à distance, les enseignements en ligne, les manuels, les programmes de jumelage, ainsi que des cours pour les formateurs et les éducateurs.

43. L'accord de partenariat entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Centre du Patrimoine Mondial est conforme aux dispositions de l'article 13 de la Convention sur la diversité biologique qui traite de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet. Cet article traite aussi de la nécessité des efforts de coopération avec les organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Coopération avec l'Union Internationale des Sciences Biologiques (UISB)

44. Le Secrétariat a, dans le cadre de la réalisation de certains objectifs clés de l'élément 3 du programme, entamé des consultations avec l'Union Internationale des Sciences Biologiques afin d'explorer les possibilités de collaboration pour développer la capacité professionnelle des éducateurs et des communicateurs sur la diversité biologique. À la suite de ces consultations, le Secrétariat préparera un document général de discussion mettant en exergue le rôle de la recherche, de la formation et de l'éducation dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que les applications sans danger de la biotechnologie. Ce document sera présenté à la 28^{ème} Assemblée générale de l'Union internationale des sciences biologiques ainsi qu'à la Conférence internationale sur les sciences biologiques, qui se tiendront au Caire en Égypte du 18 au 24 janvier 2004. Le document fera aussi l'objet d'un examen plus approfondi et de discussion dans un atelier satellite lors de cette conférence.

45. La discussion sur ce document aura pour thème central l'importance du rôle stratégique que doivent jouer les institutions universitaires et de recherche dans leur soutien à l'éducation et à la formation sur la diversité biologique, par la mise sur pied notamment de réseaux appropriés pour

permettre la réalisation des activités nécessaires de formation et d'éducation. Les suggestions pratiques à l'issue de cet atelier satellite qui devront être basées sur le document, devront servir de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives conjointes en matière de formation et d'éducation sur la diversité biologique et faire ressortir les principaux points suivants :

- a. Identification des domaines prioritaires d'intérêt pour l'élaboration des initiatives conjointes en matière d'éducation et de formation sur la diversité biologique;
- b. Examen du contenu et des formats proposés et mise en œuvre des programmes/initiatives d'éducation et de formation dans les domaines prioritaires d'intérêt identifiés;
- c. Revue des partenariats proposés et des questions institutionnelles associées afin de fournir un soutien à l'élaboration et à la production des programmes/initiatives identifiés;
- d. Examen et définition de calendriers réalistes à court et moyen terme, peut être par le truchement d'une approche par étapes pour les programmes/initiatives identifiés; et
- e. Identification et agencement des éléments des actions prioritaires pour débuter les activités de suivi immédiat et maintenir la dynamique des discussions et des résultats associés.

Partenariats avec les journalistes

46. Le Secrétariat a mis au point une base de données fournie sur les organisations médiatiques, les journalistes spécialisés, les publications, les bureaux de presse des organisations inter-gouvernementales, non-gouvernementales et autres, ainsi que sur les services en ligne de nouvelles spécialisées en communication sur les questions liées à la diversité biologique. Cette base de données compte actuellement environ 700 enregistrements. Elle fait aussi partie de l'élément 3 du programme (action numéro 8) qui encourage la création de partenariats avec les journalistes et les professionnels de la radio et de la télévision engagés dans la communication sur les questions liées à la diversité biologique à travers les mass média.

47. Dans le cadre du suivi et pour activer cette base de données, le Secrétariat a mis au point sur le site internet de la Convention une *salle spéciale de presse* pour la Convention sur la Diversité Biologique; de manière spécifique, cette salle sert de point focal de référence et de centre de ressources pour les journalistes et autres professionnels des médias intéressés par les sujets relatifs à la diversité biologique; elle peut par conséquent permettre de diffuser des messages sur une gamme de sujets relatifs à la diversité biologique pour le grand public à travers le monde.

IV. LEÇONS APPRISES

Processus général de mise en œuvre de l'initiative mondiale de CESP

48. D'une manière générale, le processus de mise en œuvre de l'Initiative mondiale de CESP a été caractérisé par une insuffisance de ressources, ce qui est en déphasage total avec l'ampleur

approuvée et le niveau de mise en œuvre de la série d'activités de CESP; il y a eu aussi des retards considérables dans la réalisation des activités identifiées et par conséquent, une lenteur dans l'obtention des résultats. Dans ces circonstances, il est probable que les impacts de l'Initiative mondiale de CESP ne commencent à être observés que lorsque le programme de CESP deviendra complètement opérationnel à tous les différents niveaux.

49. L'établissement de partenariats avec les organisations et les institutions clés spécialement pour la fourniture d'importants moyens techniques au processus de mise en œuvre, n'a pas été aussi efficace que prévu dans la réalisation des résultats escomptés. Bien que des mesures aient été prises dès le début pour développer des partenariats avec certaines agences clés très impliquées dans des activités liées au programme de CESP, l'apport attendu de ces agences a été au mieux très limité. En conséquence, le forum consultatif interactif institué par le Secrétariat pour, de manière spécifique, promouvoir la communication, partager les expériences et expertise, et engager des discussions pertinentes sur la CESP, pourrait apporter l'élan nécessaire pour accroître l'efficacité du processus de partenariat et des interactions. L'engagement pris en ce sens à l'issue de la réunion du Groupe de travail consultatif composé d'experts a été en effet une conséquence positive de la réunion et le Secrétariat de concert avec le groupe, devrait lui-même en assurer le suivi.

50. En outre, les possibilités de partenariat ont été limitées aux organisations et institutions mentionnées de manière spécifique dans les paragraphes pertinents de la décision VI/19 et dans le programme de travail de CESP. Il existe pourtant un certain nombre d'initiatives mondiales particulièrement pertinentes pour le programme de travail de CESP et le développement d'un partenariat avec ces initiatives serait déterminant, en particulier dans la perspective globale actuelle de développement durable. Il s'agit des initiatives suivantes : Objectif global 2010 de la Diversité biologique, Objectifs de développement durable pour le Millénaire, Décennie de l'éducation pour le développement durable, ainsi que certaines initiatives clés résultant du Sommet mondial sur le développement durable. Le programme CESP a de toute évidence un rôle à jouer dans ces initiatives et devrait élargir l'envergure de ses efforts d'information de proximité pour inclure des liens avec ces initiatives afin de mieux répondre aux exigences changeantes du développement durable.

51. En dépit de la lenteur des progrès que nous venons de décrire, la situation actuelle de la mise en œuvre montre quelques réussites qui méritent une mention spéciale. Le développement de bons partenariats, dont notamment ceux avec quelques écoles et universités de Montréal, siège du Secrétariat de la Convention, a permis d'établir une base solide des liens entre la CESP et l'éducation et formation sur la diversité biologique; ceci a permis de guider le processus depuis sa phase pilote jusqu'à la situation actuelle de pleine activité. L'amélioration de la page internet et du portail CESP, l'institution du registre d'experts, la collecte des études de cas, la mise sur pied d'une base de données média, l'établissement de liens permanents avec les universités et autres centres d'excellence dans le monde, ainsi que l'élaboration de la stratégie générale de communication, sont les signes évidents qu'en dépit d'un début hésitant, les projets avancent.

52. Le financement a été et reste un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'Initiative mondiale de CESP. Le budget approuvé pour la CESP à la sixième réunion de la Conférence des Parties demeure lamentablement insuffisant pour soutenir quelques-unes des activités de base de CESP. Les efforts déployés par le Secrétariat pour obtenir un soutien

financier supplémentaire afin de mener à bien les activités prévues n'ont pas été couronnés de succès; ainsi, les résultats atteints jusqu'à présent proviennent d'approches innovatrices adoptées par le Secrétariat. La communication efficace est un processus dynamique permanent qui exige un investissement à long terme. Il faut donc en payer le prix et les approches adoptées par le Secrétariat bien qu'innovatrices, demeurent des approches à court terme et par conséquent d'impact limité. Il faudrait donc que le Secrétariat recherche de nouvelles approches impliquant la mobilisation de l'engagement politique nécessaire et un soutien financier proportionnel à l'ampleur du travail à réaliser et aux impacts potentiels attendus dans le cadre de l'Initiative mondiale de CESP. L'élaboration d'une proposition globale de financement conjointement avec les autres conventions de Rio, à soumettre à l'examen du Fonds pour l'environnement mondial peut constituer un début à ce processus et ainsi aider à soutenir les Parties et le Secrétariat à respecter leurs engagements par rapport aux objectifs de l'Initiative mondiale sur la CESP.

53. La perception générale chez certaines Parties et quelques partenaires clés du groupe consultatif constitué d'experts sur la CESP est qu'il n'y a pas grand chose à montrer en termes de types d'impacts attendus d'un programme ayant le potentiel et la portée mondiale de CESP. Les activités en cours, les résultats déjà obtenus, et la tendance générale de l'évolution du programme de travail de CESP demeurent largement inconnus en dehors du Secrétariat. Ce constat renforce l'impression de l'absence des résultats de l'Initiative mondiale sur la CESP. Cependant, étant donné le soutien financier limité du programme de travail de CESP et l'absence d'engagement politique pour fournir un financement approprié proportionnel à l'ampleur du travail, les impacts de CESP risquent de demeurer confinés à des efforts pilotes initiés par le Secrétariat; la nature même de ces efforts en fait des activités de courte durée qui ne peuvent donc pas contribuer à une durabilité à long terme.

Obtention de résultats substantiels et réalisations de l'Initiative mondiale de CESP

54. Comme indiqué dans les paragraphes ci-dessus, la mise en œuvre complète du programme de CESP est entrain de s'enraciner progressivement avec le démarrage de certaines activités du programme et des projets pilotes. On s'attend à ce que les résultats obtenus dans ces activités servent de base à l'élargissement et à l'adoption des programmes sur la CESP au niveau national. Bien que le programme de travail de CESP semble contenir tous les éléments clés nécessaires pour répondre aux deux priorités stratégiques à savoir : a) les questions institutionnelles et b) les domaines programmatiques prioritaires, l'on note une absence de stratégie opérationnelle d'ensemble pour guider la mise en œuvre des 3 éléments du programme de manière cohérente et consistante. Il convient donc lors de la mise en œuvre des 3 éléments du programme de mieux définir les objectifs en termes de :

- a) Publics visés
- b) Activités
- c) Moyens et ressources pour réaliser les activités identifiées
- d) Répartition des tâches entre les Parties, le Secrétariat et les partenaires
- e) Échéances
- f) Résultats escomptés
- g) Utilisation envisagée et impacts des résultats
- h) Surveillance et d'évaluation (sous n'importe quelle forme) des activités et de leurs résultats

55. En outre, le programme de travail de CESP fournit une très longue liste d'activités qui doivent être réalisées pour atteindre les objectifs établis des trois éléments du programme. Cela en soi alourdit le processus de mise en œuvre tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau national et pourrait très bien limiter l'efficacité et les impacts du programme général. Il paraît donc approprié d'identifier au sein des trois éléments du programme, des activités prioritaires qui doivent être incorporées dans le processus afin de dégager une stratégie opérationnelle pour le programme de travail de CEPS. Ce processus devra nécessairement s'inspirer des activités de démarrage et des projets pilotes en cours de réalisation.

56. La perception générale chez les partenaires de CESP est que le programme de travail de CESP ne distingue pas clairement, ce qui constitue les éléments clés de CESP, à savoir : *communication, éducation, formation et sensibilisation du public*, les liens entre ces éléments et la contribution de chaque élément à la réalisation de l'Initiative mondiale sur la CESP. Cette absence de clarté à propos de ces éléments pose au Secrétariat un défi lorsqu'il doit élaborer une stratégie opérationnelle équilibrée pour le programme de travail de CESP, et lorsqu'il doit promouvoir et faciliter sa mise en œuvre chez les Parties.

57. Bien que la formulation et l'adoption de l'Initiative mondiale sur la CESP aient été l'aboutissement d'une série de consultations, de contributions d'experts et de nombreux intervenants, le fait que le programme de travail ne soit pas bien cerné et ne se prête pas facilement à l'adaptation pour répondre aux besoins spécifiques de certaines Parties, constitue un sujet de préoccupation. Étant donné les grosses différences qui existent entre les besoins des Parties, il serait irréaliste de chercher à un élaborer un programme mondial qui réponde à tous les besoins exprimés par toutes les Parties individuellement. Cependant et dans la mesure du possible, la formulation d'une stratégie opérationnelle pour le programme de travail de CESP devrait inclure des éléments qui répondent à une approche pyramidale dans l'évaluation des besoins, ce qui par la suite déterminera le niveau approprié d'intervention dans l'adoption du programme de travail de CESP au niveau national.

58. Il convient de noter aussi l'absence de direction sur la manière dont le Secrétariat devrait faciliter et promouvoir la mise en œuvre au niveau national de l'Initiative mondiale sur la CESP, notamment les dispositions de la décision VI/19 concernant spécifiquement les Parties et non pas le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention. La formulation d'une stratégie opérationnelle devrait inclure des dispositions et des lignes directrices appropriées pour permettre au Secrétariat de remplir ses fonctions de promotion et de facilitation prévues par la décision.

59. Nombre d'organisations et d'institutions ont accompli d'importantes réalisations dans la mise en œuvre des programmes liés à la CESP et qui abordaient les problèmes de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Bien que la sixième réunion de la Conférence des Parties ait confié un mandat spécifique au Secrétariat pour atteindre des résultats spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de CEPS, le Secrétariat devrait s'inspirer des expériences des organisations dotées de programmes bien établis du modèle de CEPS. Les partenariats de coopération entre le Secrétariat et les autres organisations compétentes mentionnées dans les paragraphes 49 et 50 ci-dessus, devraient privilégier une meilleure harmonisation des efforts et des utilisations optimales des forces et

des ressources de chaque partenaire, afin d'obtenir des résultats qui répondent aux besoins collectifs et spécifiques des partenaires.

V. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

60. La Conférence des Parties à sa septième réunion pourrait décider :

- (a) d'examiner la situation de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur la CESP développée dans la présente note, et en particulier de prendre acte des progrès réalisés, des obstacles rencontrés et des leçons apprises dans le processus général de mise en œuvre;
- b) de prendre note du rapport de la réunion du Groupe de travail consultatif constitué d'experts en matière de CESP soumis comme document d'information (UNEP/CBD/COP/7/17/INF.10) et plus spécifiquement, du projet de matrice présenté dans ce rapport et qui résume les suggestions et les propositions destinées à améliorer la mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur la CESP. Ces recommandations et suggestions mettent l'accent sur les éléments clés nécessaires à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle devant guider la mise en œuvre des 3 éléments du programme de manière cohérente et consistante (identification des priorités; définition claire des publics visés; les activités; les moyens et les ressources mobilisés pour ces activités; les questions institutionnelles; les résultats attendus, les mécanismes de communication des rapports sur la mise en œuvre; les impacts des résultats).
